

Fonds central des Forces canadiennes

États financiers
31 mars 2023



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics du
Fonds central des Forces canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Fonds central des Forces canadiennes** [l'«Organisation»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 20 février 2024

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Fonds central des Forces canadiennes

État de la situation financière

Au 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie [note 3]	2 868 206	14 637 151
Débiteurs [note 4]	112 916 424	104 849 103
Tranche des prêts-projets échéant à moins d'un an [note 5]	3 338 217	3 099 672
Intérêts courus et dividendes à recevoir [note 6]	358 396	173 552
Charges payées d'avance	701 483	109 162
Total de l'actif à court terme	120 182 726	122 868 640
Prêts-projets à recevoir [note 5]	37 347 485	37 533 035
Placements de portefeuille [note 6]	200 727 934	208 222 313
Placements en actions [note 7]	18 098 605	18 117 500
	376 356 750	386 741 488
Passifs et actifs nets		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer [note 4]	70 623 924	66 520 155
Total du passif à court terme	70 623 924	66 520 155
Passif en fiducie [note 8]	152 716 144	159 543 900
Total du passif	223 340 068	226 064 055
Actifs nets	153 016 682	160 677 433
	376 356 750	386 741 488

Voir les notes ci-jointes.

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics,



Michel Landry
Chef des services financiers p. i.

Fonds central des Forces canadiennes

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Produits		
Dividendes et intérêts	5 330 277	5 613 454
Gains réalisés (pertes réalisées) sur les placements de portefeuille	(3 359 449)	8 729 106
Pertes non réalisées sur les placements de portefeuille	(9 280 363)	(1 541 676)
Intérêts sur les prêts-projets à recevoir	1 458 351	1 622 516
Gain lié au Complexe Queensway [note 7]	10 866	224 372
Perte liée à la propriété de la rue Michael [note 7]	(29 761)	(436 414)
Frais d'administration du plan de crédit de CANEX [note 9]	818 071	689 129
Primes du Programme d'assurance consolidé	739 692	—
Autres	309 264	346 451
	(4 003 052)	15 246 938
Charges		
Gestion du FCFC	405 801	420 816
Réclamations au titre du Programme d'assurance consolidé [note 11]	3 363 808	—
Intérêts versés aux bases, escadres, fonds, mess et fiducies [note 9]	1 262 482	6 555 725
Frais d'utilisation des SBMFC [note 9]	350 000	350 000
Services de placement	464 512	469 872
Autres	270 906	363 404
	6 117 509	8 159 817
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants	(10 120 561)	7 087 121
Apports du FCFC [note 9]	—	(802 477)
Apport au Centre communautaire de Wainwright	(56 513)	(324 115)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(10 177 074)	5 960 529
Actifs nets au début de l'exercice	160 677 433	154 716 904
Transfert de capitaux – Programme d'assurance consolidé [note 11]	2 516 323	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	153 016 682	160 677 433

Voir les notes ci-jointes.

Fonds central des Forces canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(10 177 074)	5 960 529
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation de la juste valeur des placements	12 639 812	(7 187 430)
Gain lié au Complexe Queensway [note 7]	(10 866)	(224 372)
Perte liée à la propriété de la rue Michael [note 7]	29 761	436 414
Radiation de prêts-projets	463 313	316 166
Variation des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés au fonctionnement		
Intérêts courus et dividendes à recevoir	(184 844)	10 185
Débiteurs	(8 067 321)	(20 343 655)
Charges payées d'avance	(592 321)	(15 557)
Créditeurs et charges à payer	4 103 769	24 549 999
Passif en fiducie	(6 827 756)	(20 493)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(8 623 527)	3 481 786
Activités d'investissement		
Acquisition de placements de portefeuille	(343 223 320)	(60 443 086)
Produit de la cession de placements de portefeuille	338 077 887	54 819 447
Soldes de nouveaux prêts-projets accordés liés aux activités de fonctionnement	(3 861 543)	(2 653 105)
Remboursement de capital sur les prêts-projets	3 345 235	2 977 230
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 661 741)	(5 299 514)
Activités de financement		
Transfert de capitaux – Programme d'assurance consolidé [note 11]	2 516 323	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 516 323	—
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(11 768 945)	(1 817 728)
Trésorerie au début de l'exercice	14 637 151	16 454 879
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 868 206	14 637 151

Voir les notes ci-jointes.

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

1. Nature des activités

Le Fonds central des Forces canadiennes (« FCFC », ou l'« Organisation ») a été établi par le chef d'état-major de la défense (« CEMD ») le 1er février 1968 en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la Loi sur la défense nationale afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies à partir de fonds non publics (« FNP ») et de l'aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge.

Les Biens non publics (« BNP »), tels qu'ils sont définis dans la Loi sur la défense nationale, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces canadiennes. L'Organisation relève de l'autorité du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

À l'instar d'autres fonds non publics, le FCFC est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires, de la trésorerie détenue par les courtiers et de placements à court terme dont l'échéance est d'environ trois mois ou moins à partir de la date d'achat, à moins qu'ils soient détenus à des fins d'investissements plutôt que de liquidité, auquel cas ils sont classés en tant que placements.

Placements de portefeuille et placements en actions

Les placements de portefeuille se composent de bons du Trésor, de fonds en gestion commune à revenu fixe, d'actions canadiennes et internationales et de fonds en gestion commune dans les secteurs des infrastructures et de l'immobilier. Les placements de portefeuille sont évalués à leur juste valeur, laquelle est déterminée selon les prix publiés sur des marchés actifs à la fin de l'exercice. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice considéré.

Les participations dans le Complexe Queensway et la propriété de la rue Michael sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'excédent (insuffisance) des produits sur les charges quant à ces participations est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net du FCFC pour l'exercice où l'excédent ou l'insuffisance se produit, ce qui entraîne respectivement une augmentation ou une diminution de la valeur du placement.

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

Comptabilisation des produits

Les dividendes, les intérêts et les frais d'administration du plan de crédit de CANEX sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice.

La direction effectue des estimations au moment de déterminer la valeur de réalisation nette estimative des débiteurs, des prêts-projets et des charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont présentés dans les états financiers pour l'exercice visé.

Instruments financiers

Le FCFC évalue initialement ses actifs financiers créés ou acquis ainsi que ses passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance à la juste valeur. Les instruments d'emprunt ou les instruments de capitaux propres contractés dans une opération entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont observables, et les instruments dérivés sont également comptabilisés initialement à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le FCFC. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue est établie et acceptée par les apparentés et étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier contracté dans une opération entre apparentés.

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

Le FCFC évalue ultérieurement ses actifs financiers et ses passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, au coût après amortissement, à l'exception des placements de portefeuille, qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent des produits sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée pour tenir compte des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges selon la méthode d'amortissement linéaire.

Modification de méthode comptable

Le 1er avril 2022, le FCFC a adopté les modifications apportées au chapitre 3400 « Produits » de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

La norme modifiée fournit des indications supplémentaires pour déterminer si un accord consiste en une série de contrats ou en un contrat unique, pour identifier les unités de comptabilisation d'un accord, pour répartir la contrepartie d'accords à composantes multiples entre des unités de comptabilisation distinctes sur la base d'un prix de vente spécifique et de méthodes d'estimation du prix de vente spécifique lorsqu'il n'est pas directement observable et pour comptabiliser les produits selon la méthode d'avancement des travaux.

Le FCFC a appliqué les modifications apportées au chapitre 3400 de façon rétrospective. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidences sur les états financiers du FCFC.

3. Trésorerie

Le FCFC conserve de la trésorerie dans son compte bancaire centralisateur au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Les produits d'intérêts sur ces fonds sont comptabilisés comme des produits du FCFC. Le FCFC verse une somme aux fonds, aux fiducies et aux unités respectifs pour la trésorerie gérée en leur nom. Pour l'exercice 2023, CANEX, les fonds des bases, escadres et unités ainsi que des mess et musées ont obtenu un taux d'intérêt de 0 % en raison des pertes au titre de placements du FCFC (un taux d'intérêt fixe de 3 % en 2022). Les comptes en fiducie continuent d'obtenir un taux variable selon les soldes en trésorerie et les options retenues. Ces montants sont comptabilisés en tant que charge d'intérêts dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

La Banque de Montréal est le principal fournisseur de services bancaires du FCFC. Toutefois, ce dernier détient aussi des comptes bancaires auprès d'autres institutions financières. Les comptes bancaires en position de découvert pour lesquels le FCFC n'a pas de droit juridiquement exécutoire de compensation au moyen d'autres soldes de trésorerie sont comptabilisés en tant que dette bancaire à l'état de la situation financière.

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

Le FCFC dispose d'une facilité de crédit d'exploitation de 20 millions de dollars, qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire (20 millions de dollars au taux préférentiel bancaire en 2022).

4. Débiteurs, créditeurs et charges à payer

Le FCFC assume et gère les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer de toutes les activités des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (« SBMFC »), des fonds des bases, escadres et unités ainsi que des mess et musées, de CANEX, des Services financiers du Régime d'assurance revenu militaire (Financière SISIP) et des activités d'intérêt particulier.

Les débiteurs se composent des éléments suivants :

	2023 \$	2022 \$
Soldes des BNP		
CANEX	53 737 138	51 396 390
SBMFC	49 502 190	45 780 517
Fonds de bienfaisance des FAC (« FBFAC »)	517 046	137 730
Strathcona Trust	4 545	4 105
Financière SISIP	39 744	47 434
Fonds des bases, escadres et unités, et mess et musées	4 123 845	3 433 874
	107 924 508	100 800 050
Clients et autres débiteurs	5 504 254	4 607 593
	113 428 762	105 407 643
Moins la provision pour créances douteuses	(512 338)	(558 540)
	112 916 424	104 849 103

En ce qui concerne les débiteurs qui sont pris en charge pour CANEX, environ 51 millions de dollars (environ 49 millions de dollars en 2022) représentent des plans de crédit sans intérêt de CANEX offerts aux clients admissibles et la différence représente des débiteurs. Les plans de crédits de CANEX offrent des modalités de remboursement qui varient d'un an à trois ans.

Un montant de 750 866 \$ (387 927 \$ en 2022) de remises gouvernementales nettes au titre des taxes de vente est inclus dans les débiteurs.

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

Les créiteurs et les charges à payer sont composés des éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Soldes des BNP		
CANEX	3 996 622	4 773 743
SBMFC	5 973 803	3 123 010
FBFAC	119 867	121 510
Financière SISIP	41 560 150	45 023 902
Fonds des bases, escadres et unités, et mess et musées	2 212 378	1 905 220
	53 862 820	54 947 385
Fournisseurs et autres créiteurs	16 761 104	11 572 770
	70 623 924	66 520 155

5. Prêts-projets

Le FCFC consent des prêts non garantis aux entités des BNP liées aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement des projets d'investissement. Le FCFC consent un crédit de fonds de roulement sans intérêt aux unités en opération de déploiement pour la durée de leur déploiement. Les modalités de remboursement vont de trois à 20 ans.

	2023	2022
	\$	\$
Prêts portant intérêt (à 4 %)		
CANEX	36 717 488	39 805 115
Complexe Queensway	2 966 570	—
Autres	976 955	827 592
Réinstallation	24 689	—
	40 685 702	40 632 707
Moins la tranche échéant à moins d'un an	(3 338 217)	(3 099 672)
	37 347 485	37 533 035

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

6. Placements de portefeuille

Les actifs excédentaires du FCFC sont conservés dans un fonds distinct. La valeur du fonds est présentée à sa juste valeur et les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice au cours duquel la variation se produit. Les actifs du fonds distinct sont investis conformément aux lignes directrices énoncées dans la politique de placement. Celle-ci comprend l'objectif de répartition des placements suivant : trésorerie et fonds à revenu fixe (20 % à 55 %), actions canadiennes (6 % à 26 %), actions internationales (22 % à 42 %) et titres du secteur des infrastructures, placements alternatifs et immobilier (0 % à 40 %). La répartition réelle des fonds se présente comme suit :

	2023		2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Intérêts courus et dividendes à recevoir	358 396	360 193	173 552	173 552
Placements de portefeuille	200 727 934	184 905 672	208 222 313	183 121 484
	201 086 330	185 265 865	208 395 865	183 295 036

	2023		2022	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 036 471	7 038 288	4 714 814	4 716 092
Fonds d'obligations canadiennes	51 899 724	53 797 274	71 398 890	78 405 864
Actions canadiennes	61 913 629	57 989 626	41 751 645	31 513 128
Actions internationales	50 103 656	34 926 789	56 930 420	37 481 041
Immobilier	19 128 528	21 899 723	22 232 462	21 079 679
Infrastructures et autres	11 004 322	9 614 165	11 367 634	10 099 232
	201 086 330	185 265 865	208 395 865	183 295 036

Une tranche de 29 millions de dollars (34,8 millions de dollars en 2022) des placements à long terme est exposée aux fluctuations du dollar américain.

Les placements de portefeuille sont gérés à l'externe par Gestion d'actifs CIBC, CIBC Mellon agissant à titre de dépositaire.

La trésorerie comprend des placements à court terme, incluant de la trésorerie et les titres à revenu fixe assortis d'échéances d'au plus 12 mois, détenus par des gestionnaires de placement à des fins de placement.

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

Le fonds d'obligations canadiennes a recours à l'échelonnement des échéances des placements de portefeuille afin d'accroître son rendement moyen tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Les actions sont diversifiées et réparties entre des secteurs d'activité différents et des sociétés de tailles différentes.

7. Placements en actions

Les placements en actions sont composés des éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Participation dans le Complexe Queensway	14 430 391	14 419 525
Participation dans la propriété de la rue Michael	3 668 214	3 697 975
	18 098 605	18 117 500

Complexe Queensway

Le FCFC a fait l'acquisition du Complexe Queensway (le « complexe immobilier ») le 24 décembre 2009. Le complexe immobilier est situé aux 4200 et 4210, rue Labelle, ainsi qu'au 1223, rue Michael, à Ottawa, en Ontario. En vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), le complexe est exempté du paiement de l'impôt sur le revenu comme les autres FNP. Le complexe est géré à l'externe par la société de gestion immobilière Inside Edge Properties.

	2023	2022
	\$	\$
Total de l'actif	37 576 877	41 493 352
Total du passif	23 146 486	27 073 826
Actif net	14 430 391	14 419 526

	2023	2022
	\$	\$
Produits de location	8 527 322	8 447 948
Charges de location	8 516 456	8 223 575
Excédent des produits sur les charges	10 866	224 373

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 008 483	2 876 051
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(345)	(1 797 557)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(4 570 182)	(1 440 436)
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(1 562 044)	(361 942)

Propriété de la rue Michael

La propriété est située au 1209, rue Michael, à Ottawa, en Ontario, et a été acquise le 24 décembre 2009. En vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), la propriété est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres FNP. La propriété est gérée à l'externe par la société de gestion immobilière Inside Edge Properties.

	2023 \$	2022 \$
Total de l'actif	3 750 433	3 897 848
Total du passif	82 219	199 873
Actif net	3 668 214	3 697 975

	2023 \$	2022 \$
Produits de location	619 546	77 295
Charges de location	649 307	513 709
Insuffisance des produits sur les charges	(29 761)	(436 414)

	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	104 567	(110 122)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(121 493)	34 364
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(16 926)	(75 758)

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

8. Passif en fiducie

Le FCFC maintient des actifs et des passifs au nom des entités apparentées suivantes [note 10] :

	2023 \$	2022 \$
Fonds des bases, escadres et unités, et mess	119 527 242	118 425 031
CANEX	1 883 650	8 341 303
SBMFC	2 811 550	3 150 371
FBFAC	18 404 852	18 971 149
Musées, fonds régimentaires et autres (Club des CMR du Canada)	34 138 127	33 535 837
Régime de retraite et avantages des FNP	11 160 304	14 714 874
Complexe Queensway et propriété de la rue Michael	1 746 045	2 460 179
Financière SISIP	(36 955 626)	(40 054 844)
	152 716 144	159 543 900

Le FCFC verse des intérêts sur le passif net en fiducie aux unités et aux fonds selon le taux préférentiel bancaire ou le taux de rendement des placements du FCFC.

9. Opérations entre apparentés

Parmi les autres entités qui relèvent du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP, on compte les SBMFC, CANEX, la Financière SISIP, le FBFAC, le Complexe Queensway, la propriété de la rue Michael, le Régime d'assurance collective des employés des FNP et le Régime collectif d'épargne-retraite des employés des FNP.

Le FCFC a reçu des frais d'administration de 818 071 \$ (689 129 \$ en 2022) liés aux plans de crédit achetés auprès de CANEX [voir la note 5].

Le FCFC a versé des intérêts de 1 262 482 \$ (6 555 725 \$ en 2022) aux entités des BNP (y compris les fonds des bases, escadres et unités ainsi que les mess, musées et fiducies) qui détiennent des actions dans le compte bancaire centralisateur interne administré par le FCFC.

Les charges comprennent des redevances de 350 000 \$ (350 000 \$ en 2022) payées pour les services comptables rendus par les SBMFC.

Au cours de l'exercice, le FCFC n'a fourni aucun apport (802 477 \$ en 2022) aux SBMFC pour les services, les programmes et les activités de gouvernance des BNP liés au bien-être et au moral.

Au cours de l'exercice, le Programme d'assurance consolidé a été transféré des SBMFC et a reçu des primes de 2 516 322 \$ (néant en 2022) des entités des BNP.

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

Les opérations entre apparentés susmentionnées sont assorties de modalités de remboursement et au moment de leur comptabilisation initiale, ont été comptabilisées au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de cet instrument, compte non tenu des paiements d'intérêts.

Le FCFC a accordé à Financière SISIP une garantie jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars pour laquelle Financière SISIP a reçu des frais de 250 000 \$ (soit 0,25 % du montant de la garantie) en 2023 (250 000 \$ en 2022). La garantie du FCFC est venue à échéance en 2023.

10. Instruments financiers et gestion du risque

Le FCFC, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques du FCFC à la date de l'état de la situation financière.

Risque de marché

Le risque de marché est attribuable aux placements en actions que contient le portefeuille de placement. Le FCFC est exposé à des pertes en raison des fluctuations sur le marché.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le FCFC est exposé au risque de taux d'intérêt attribuable à ses instruments financiers à court terme assortis d'un taux d'intérêt fixe, comprenant notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le fonds d'obligations canadiennes.

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La direction estime qu'il n'existe pas de facteurs de risque de prix autre important.

Risque de change

Le FCFC est exposé au risque de change à l'égard de ses placements en monnaies étrangères, y compris les placements sous-jacents dans ses fonds de placement libellés en monnaies étrangères, en raison des fluctuations de la valeur relative des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le FCFC est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses prêts-projets et de ses placements à court terme, y compris les intérêts courus et les dividendes à recevoir.

Fonds central des Forces canadiennes

Note des états financiers

31 mars 2023

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le FCFC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment ses créiteurs et charges à payer, ainsi que son passif en fiducie. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. Le FCFC est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de couvrir ses dépenses.

11. Transfert de capitaux

Le Programme d'assurance consolidé a été transféré des SBMFC au FCFC au cours de l'exercice 2023 afin d'arrimer son objectif et sa source de financement à son entité comptable.